

ENTRE VOUS ET NOUS

N° 4 de décembre 2013

Infos....

Suite à une première réunion syndicale le 2 mai 2013 avec la direction (où le syndicat a réitéré ses revendications restant sans réponse), une nouvelle rencontre, à la demande de la CGT, s'est déroulée avec le délégué de la DABD, le directeur de la DCE, la secrétaire de la DRH, les coordonnateurs, des représentants syndicaux CGT du syndicat des personnels du Conseil général du Var dont 8 représentants des personnels TOS, un représentant des personnels ATIC.

PAI LA SITUATION BIEN EN MAIN!!!

Cette matinée a débuté à 9h00 pour se terminer à 14h00 sans interruption.

Les débats très riches étaient consacrés essentiellement à la remise à jour des fiches de fonctions non adaptées et à la réactualisation de la convention de partenariat avec les collèges ainsi que les jours de congés pour ancienneté qui sont actés pour 2013 et 2014 ...

La rédaction par la DCE de ces fiches de fonctions a été fortement influencée par les revendications de la CGT.

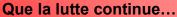


Pétition IAT à 6



Pour rappel une pétition avait été diffusée en janvier 2013 à l'initiative de la CGT dans les collèges (demande d'attribution du 6^{ème} point d'IAT afin d'aligner les agents techniques des collèges à la hauteur minimum des personnels du Conseil Général du Var).

Un retour massif de signatures a permis l'ouverture de négociations pour faire valoir nos droits (plus de 500 signatures sur l'ensemble des collèges Varois).



D'autres revendications n'ont toujours pas obtenu de réponse (tickets restaurant ...).



Le site internet du syndicat CGT des personnels du Conseil général du Var

http://www.cgt-cgvar.fr flash code ICI (section TOS)





En tant que personnel du conseil général nous vous rappelons que le CéGéscope vous informe des actualités syndicales de l'ensemble des directions du conseil général. Une page est d'ailleurs consacrée aux personnels des établissements d'enseignement...

Visites d'établissements

Suite aux visites d'établissements (heures d'infos mensuelles) nous avons pu constater que la problématique de la double autorité est de plus en plus présente dans les collèges.

Les représentants des personnels du syndicat CGT sont de plus en plus souvent sollicités pour faire respecter les droits du travail, le statut (le non respect de l'emploi du temps ...).

Suite au nombre croissant des mécontentements concernant les emplois du temps non respectés ainsi que les jours de petites permanences qui sont imposés sans concertation avec les agents la CGT interpelle la DCE pour qu'un arbitrage puisse se faire par la collectivité en cas de litige, comme le stipule l'organisation du temps de travail. (Réf: accord-cadre d'octobre 2001 avec avis favorable en CTP le 27 juin 2008).

Nous continuons notre déploiement sur les établissements pour être présents sur le terrain afin de vous rencontrer, entendre vos revendications et vous aider à les porter



Le ticket restaurant

Puisqu'on n'arrive pas à avoir gain de cause sur l'obtention des tickets restaurant nombre suffisant pour couvrir les jours de permanences et les mercredis où la restauration scolaire ne fonctionne (mais le combat continue), nous demandons que le prix du repas soit payé au tarif normal d'un agent technique d'un collège soit 2,60 euros lorsque l'agent est stagiaire et qu'il se déplace en formation vers un autre établissement scolaire ...



Le miroir aux alouettes.

Pourquoi ce ressenti, pourquoi cette impression de plus en plus prenante ???

La collectivité laisse miroiter aux personnels chefs de cuisines en collèges, l'ouverture d'une possibilité de promotion en catégorie B au grade de technicien de cuisine, ce qui paraît légitime au vu de la croissance exponentielle des missions qui leur sont confiées. Dans cette optique le Président des Commissions Administratives Paritaires (CAP) a écrit aux députés afin de pouvoir créer, sur le Département, ce grade qui n'existe pas dans la Fonction Publique Territoriale et les législateurs ont accédé à cette requête.

Tout va donc pour le mieux... sauf que, cette promotion de catégorie est soumise aux quotas croisés, ratio de 25 % appliqué au nombre de postes mis aux concours sur ce grade. De ce fait, au maximum, ce serait deux ou trois agents qui pourraient en bénéficier... et la DCE a recruté trois personnels au service de restauration sur des postes de technicien. Un sur la mise en œuvre des méthodes d'hygiène, un sur le suivi et la rénovation des appareillages des services de demi-pensions et le troisième sur les approvisionnements en circuit court.

Cela laisse à mon sens peu de marge aux autres personnels sur le champ de ces promotions.

D'ailleurs pourquoi ces trois missions à la DCE ?? Dans quel but réel ???

Encore une fois, il n'est pas question ici de remettre en question les savoirs-faire et les connaissances des personnels recrutés sur ces missions, mais plutôt d'appréhender la teneur, la profondeur de ces missions.

Concernant la mission d'approvisionnement en circuit court, elle est louable en ces temps de mondialisation outrancière et de concurrence, pas toujours loyale, des pays producteurs. De plus, cela permet de mettre en exergue les produits locaux et de faire travailler les gens du coin, les petits producteurs de l'entourage direct de l'Établissement... Encore que, ces produits n'étant pas au marché, il est difficile de trouver les bons tarifs, ceux qui permettent de rester dans la fourchette de prix imposée du repas et du même coup oblige les responsables des demi-pensions à « alléger » les repas suivants pour rester dans le budget alloué !!!

Concernant la mission de remise en état des cuisines et des matériels de restauration en collège, elle est tout autant louable : dans les cuisines tout est remis à neuf, aligné au cordeau, avec du matériel étincelant et au dernier cri de la technologie, sans regarder plus que ça les coûts malgré la grave crise financière que traverse la Collectivité... On ne ferait pas mieux pour la remise en état des biens avant leur cession... ou concession...

Quant à la mission de respect des normes d'hygiène dans les cuisine, rien ne passe au travers des mailles du filet, occasionnant des comptes-rendus de visites accablants pour les personnels qui s'évertuent à faire des repas de grande qualité, que la grande majorité des usagers estime très bons, voire excellents, où les équipes font un travail exemplaire dans le respect des normes. A mon sens, la tâche principale de cette mission devrait être l'accompagnement des équipes de restauration pour les amener une amélioration du service rendu aux usagers, les élèves des collèges.

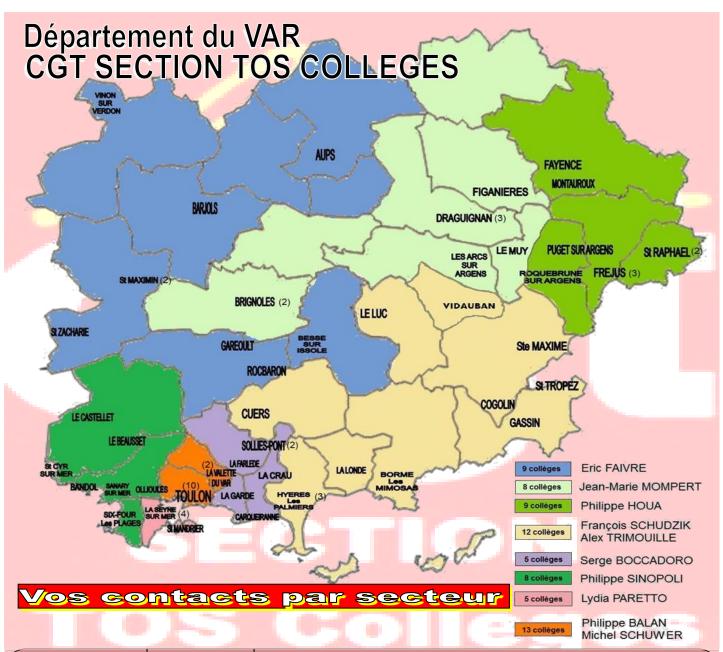
Si cette mission consiste à éliminer les personnels compétents des cuisines, gageons que ce sera bientôt le cas !!! A ce jour un bon nombre de chefs de cuisine ont demandé un reclassement professionnel pour ne plus subir cette pression constante, certains sont même en congé longue maladie parce qu'ils ne la supportent pas.

Si on ajoute à tout cela le discours de la Direction sur la difficulté de recrutement d'agents compétents sur les missions des services de demi-pension, les cuisines vont à terme se vider de leurs personnels... et lorsque ce sera le cas, cela laisse augurer une délégation de service public, pour être plus clair, la concession des cuisines aux appétits voraces de sociétés de restauration privées... la privatisation des cantines scolaires dans les Établissements du second degré confiés à la gestion du Département.

Notre réflexion nous a conduit à cette analyse et, loin d'être dupes, nos militants vont redoubler de vigilance pour éviter que ce scénario arrive à voir le jour, ce qui, outre le fait que les personnels perdraient leurs postes et se verraient orientés vers le centre départemental de gestion, occasionnerait pour les usagers et les contribuables que nous sommes tous une croissance des coûts des repas... et de la part de la fiscalité qui y est consacrée.

Pour la CGT, les services de restauration doivent rester dans le giron de la collectivité territoriale.

Philippe BALAN



REFERENTS	TELEPHONE	NOMS DES COLLEGES
Philippe BALAN Michel SCHUWER	06 79 71 11 69 06 63 82 98 95	Alphonse DAUDET, Henri BOSCO, Django REINHARDT, La MARQUISANNE, Les PINS D'ALEP, Marcel PAGNOL, Maurice GENEVOIX, Maurice RAVEL, PEIRESC, Pierre PUGET, VOLTAIRE, George SAND.
Philippe SINOPOLI	06 07 71 33 72	RAIMU, Jean GIONO, Les VIGNERETS, Les EUCALYPTUS, SAINT-CYR sur mer, La GUICHARDE, Font de FILLIOL, REYNIER.
Philippe HOUA	06 31 86 07 68	André LEOTARD, Les CHENES, VILLENEUVE, Gabrielle COLETTE, Alphonse KARR, L'ESTEREL, Marie MAURON, Léonard DE VINCI, André CABASSE.
Serge BOCCADORO	06 89 36 89 76	Jacques-Yves COUSTEAU, André MALRAUX, Frédéric JOLIOT-CURIE, Le FENOUILLET, LOU CASTELLAS, VALLEE du GAPEAU.
Lydia PARETO	06 26 96 59 95	Henri WALLON, Jean L'HERMINIER, Marie CURIE, Paul ELUARD, Louis CLEMENT.
J-Marie MOMPERT	06 83 83 85 67	Jean MOULIN, Paul CEZANNE, Emile THOMAS, Général FERRIE, Jean ROSTAND, Jean CAVAILLES, Jacques PREVERT.
Eric FAIVRE	06 15 73 43 30	Henri NANS, Joseph D'ARBAUD, Frédéric MONTENARD, Henri MATISSE, Leï GARRUS, Les SEIZE FONTAINES, Yves MONTAND, Guy DE MAUPASSANT, Pierre GASSENDI
François CHUDZIK Alex TRIMOUILLE	06 27 89 58 49 07 77 22 61 68	Berty ALBRECHT, Frédéric MISTRAL, Pierre DE COUBERTIN, Gérard PHILIPE, Jules FERRY, Marcel RIVIERE, Gustave ROUX, Paul Emile VICTOR, La FFRRAGF. Victor HUGO. Le MOUI IN BI ANC. François DE I FUSSE.

Grilles indiciaires

Décret n°2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement. (Pour les grilles actuelles le point d'indice est de 4,630 Euros).

Le détail des nouvelles grilles sera présenté dans le prochain numéro. Le gain d'indice varie entre 1 à 11 points selon les échelons et les échelles (pour les échelles 4 à 6 un nouvel échelon fait son apparition).

Les nouvelles grilles de la catégorie C entreront en vigueur le 1er février 2014.

Les nouvelles grilles indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie C prendront finalement effet au 1er février 2014 (et non au 1er janvier 2014). Les pertes de pouvoir d'achat dues au gel du point d'indice depuis près de 3 ans et demi (la dernière revalorisation remonte au 1er juillet 2010) ne sont donc pas compensées, loin s'en faut l

La CGT demande que des discussions s'ouvrent immédiatement pour l'ensemble des grilles A, B et C pour une réforme globale : la question des salaires ne doit plus attendre !

Pour la CGT, salaires, retraites, pouvoir d'achat et croissance économique sont liés.

Acte III de la décentralisation

La décentralisation fête ses 30 ans et s'apprête à entamer une nouvelle étape. De nombreux éléments nourrissent le débat sur la décentralisation, et suit au jour le jour toutes les phases du processus, de l'élaboration du projet de loi sous l'égide de la ministre de la décentralisation et de la réforme de l'Etat, Marylise LEBRANCHU (finalement découpé en trois textes) à la discussion devant le Parlement : création des métropoles, réforme des intercommunalités, répartition des compétences, désignation des chefs de file... Les régions occupent une place centrale. Tout du moins en apparence... Elles se voient principalement confier un rôle de « chef de file » dans de nombreux domaines (développement économique, transports, formation, etc.).

- Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires.
- Projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale.

La seconde lecture doit maintenant intervenir...

Journée de carence

L'article du projet de loi de finances abrogeant le jour de carence a été voté mardi 12 novembre 2013. L'assemblée nationale a voté, mardi 12 novembre, l'article du projet de loi de finances 2014 abrogeant le jour de carence pour les agents de la fonction publique. C'est une nouvelle étape importante vers la suppression de cette mesure au 1er janvier 2014.

Les agents contractuels

Une inquiétude se fait ressentir par les contractuels travaillant dans les collèges, quant à leur devenir. Il faut noter au passage que sans eux les collèges auraient beaucoup de difficulté à fonctionner dans de bonnes conditions de travail. C'est avec des postes statutaires qu'on fait tourner un établissement scolaire.

Le budget du conseil général va en diminuant donc il est évident que les collèges sont concernés par la restriction budgétaire et cette année nous l'avons ressenti par la diminution du nombre de ces contrats précaires par rapport à l'année précédente sans pour autant voir une progression des stagiairisations (une vingtaine pour cette rentrée scolaire 2013)

Quelle seront les nouvelles coupes budgétaires pour l'année 2014, le pire est à craindre. Et l'acte III de la décentralisation est en marche ...

D'autres revendications n'ont toujours pas de réponse de l'administration :

- ✓ La définition des règles d'astreinte pour les agents qui y sont assujettis.
- La création de postes en nombre suffisant pour assurer les missions du service public et le recrutement des agents sous poste statutaire.
- L'attribution de la prime informatique pour les personnels ATIC (en cours de négociation).
- ✓ Un taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour tous les agents même si la CGT a déjà obtenu 100% sur la catégorie C de base et 50 % sur les C+
- ✓ L'attribution de la prime d'insalubrité

Bulletin de contact et de syndicalisation à la CGT

NOM: Prénom: Adresse:

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Var

390 Avenue des Lices - Toulon

Téléphone: 04.83.95.05.93 - Fax: 04.83.95.00.80 - Mail: scgt@cg83.fr

